

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU LION D'ANGERS

SÉANCE DU LUNDI 01 SEPTEMBRE 2025

PRO C È S - V E R B A L

L'an deux mille vingt-cinq, le premier septembre deux mille vingt-cinq à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune du Lion d'Angers, convoqué le vingt-six août deux mille vingt-cinq, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle des conseils de la mairie, sous la présidence de Monsieur GLÉMOT Étienne, Maire.

Étaient convoqués : Mme CHARRAUD Isabelle, M. DELOIRE Jérôme, Mme DESNOS Caroline, Mme FURIC Tiphaine, M. GABORIAUD Bernard, M. GEORGET David, M. GLÉMOT Étienne, Mme GROSTBOIS Mélanie, M. GUEUDET Arnaud, M. GUILLEMIN Richard, Mme HAMARD Marie-Claude, Mme HUBERT Céline, M. LOREAU Samuel, Mme MADIOT Séverine, M. MAURIER Jérôme, Mme MELLIER Marie, M. MUHAMMAD Nooruddine, Mme NOIROT Muriel, Mme PAQUEREAU Amélie, M. PARIS Jean-Paul, Mme PELLETIER Estelle, M. PERRAULT Sylvain, M. PISCIONE Patrick, M. RAYNAL Michel, Mme SOROT-LENEUTRE Valérie, Mme STEINIRGER Émeline, Mme THÉBAULT Angélique, Mme MAROLLEAU Estelle.

Étaient excusés :

Mme CHARRAUD Isabelle a donné procuration à M. DELOIRE Jérôme ;
Mme DESNOS Caroline a donné procuration à Mme HAMARD Marie-Claude ;
Mme HUBERT Céline a donné procuration à M. LOREAU Samuel ;
Mme MADIOT Séverine a donné procuration à M. GEORGET David.
M. PISCIONE Patrick a donné procuration à M. MUHAMMAD Nooruddine ;
Mme SOROT-LENEUTRE Valérie a donné procuration à M. GABORIAUD Bernard ;

Étaient absents :

Mme MAROLLEAU Estelle, excusée ;
M. Michel RAYNAL, excusé.

Secrétaire de séance : M. PERRAULT Sylvain

Nombre de conseillers en exercice.....	28
Nombre de conseillers présents.....	20
Nombre de suffrages exprimés.....	28
Conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales	
Extrait du procès-verbal de la présente séance affichée à la porte de la Mairie	

M. Étienne GLÉMOT espère que les vacances se sont bien passées pour chacun et souhaite une bonne rentrée à tous. Il indique que l'été s'est bien passé, qu'il n'y a pas eu de souci majeur sur la commune.

Il rappelle que si l'un des élus est concerné par l'une des délibérations ce soir, il doit se signaler et se déplacer.

- **Ouverture de la séance à 20h32 par le Maire, M. Étienne GLÉMOT.**

- **Approbation du procès-verbal de la séance du 07 juillet 2025.**

Aucune remarque n'étant soulevée, à l'unanimité, le conseil approuve ce procès-verbal.

➤ Agenda de M. le Maire

M. le Maire présente son agenda :

- 09-07 : Réunion avec le Département au sujet de la rocade Est, qui s'étend du rond-point de Château-Gontier à l'entrée du haras. M. Étienne GLÉMOT indique que depuis 2017, sur les 3 fuseaux possibles, celui qui passe au plus proche de la station de pompage de Chaumont mais sur une route existante était jusqu'à présent refusé par l'A.R.S. (Agence régionale de santé). Leur posture a changé : en effet, le successeur de M. Patrick PEIGNER a repris le dossier avec ses collègues et a choisi en priorité le projet le moins impactant au global, c'est-à-dire celui qui se rapproche le plus du tracé de la route actuelle, avec la prévision d'un élargissement. L'avantage immédiat de cette étude est que le projet est moins compliqué, moins impactant environnementalement et moins coûteux. L'A.R.S. orientant les dossiers, le sujet devrait être plus facile. Le bureau d'étude IRIS sous maîtrise d'ouvrage de la CCVHA travaille ce dossier avec le Département. En cela, M. Étienne GLÉMOT remercie le Département d'autant qu'il finance également le dossier pour moitié.

- 12-07 : Défilé de la fête nationale avec les militaires, en présence de Mme Murielle NOIROT. À noter une petite interférence avec le mariage qui avait une calèche, mais tout s'est bien déroulé.

Le bal des pompiers qui a eu lieu le soir était très réussi.

Le feu d'artifice aussi : l'action corrective de l'année dernière au sujet du volume sonore de la musique a atteint son objectif, puisque les nombreux retours ont indiqué une bonne répartition du son. De plus, il y a eu peu d'alcoolisation forte le soir.

M. Jérôme DELOIRE acquiesce, mais souligne que l'alcoolisation était présente, bien que moins importante que lors de la fête de la musique.

M. Étienne GLÉMOT note que l'alcoolisation des mineurs est donc l'action à surveiller l'année prochaine.

- 13-07 : Braderie des artisans commerçants : il conviendra de prévoir une action corrective, puisque beaucoup trop d'emplacements ont été réservés par rapport aux réels besoins, bien que cela soit difficile à évaluer en amont. Cependant, le jour J, en constatant que trop d'espaces et de rues sont neutralisées, il est nécessaire de réagir. La mairie a le pouvoir de suggérer à l'organisateur de réduire les surfaces réservées, pour limiter les interdictions de circulation. C'est ainsi que le 13 juillet, M. Étienne GLÉMOT a modifié certains panneaux à son arrivée pour ne pas bloquer inutilement des rues et des places de stationnement.

- 20-08 : Voyage très sympathique du jumelage à Bad Buchau. M. Étienne GLÉMOT a pu rencontrer le directeur du collège. Il souligne les moments poignants avec les anciens du jumelage qui ont raconté leur parcours, notamment le fait qu'ils aient été déplacés durant la guerre en fonction de leurs noms, c'est pourquoi ils résident depuis à Bad Buchau. Cela est inimaginable dans le monde d'aujourd'hui. Tous les lionnais présents, y compris les jeunes licenciés du tennis, sont convaincus qu'il faille y retourner, car ce pan de l'histoire, qu'ils ne soupçonnaient pas, a beaucoup de sens. Ces échanges du jumelage permettent donc de partager aux jeunes la mémoire de ces événements. M. Étienne GLÉMOT indique que dans son discours officiel (écrit en anglais) il a insisté sur l'importance de la transmission aux jeunes. Par ailleurs, Mme Nathalie TIERCELIN, professeur d'allemand au collège, lui a fait part de sa difficulté à boucler le budget pour le prochain voyage d'échange entre les élèves du collège du Val d'Oudon et ceux du collège de Bad Buchau. Il manque en effet environ 1 200 euros.

Il a évoqué en bureau municipal mercredi dernier, le problème partagé par Mme Nathalie TIERCELIN. L'objectif du jumelage étant d'accompagner les enfants, il a sollicité le bureau, qui a validé l'idée une participation financière de la ville au profit de ce voyage, et globalement des voyages des collèges vers notre commune jumelée. Ce sujet sera donc travaillé en commission, afin de passer au conseil municipal du mois d'octobre. Par ailleurs, il a longuement échangé avec le président du Comité de jumelage qui voit cela d'un œil favorable, car la commune ne peut pas

subventionner directement le collège, puisque c'est une compétence du Département, mais les statuts du Comité de jumelage lui permettent d'intervenir directement. Ainsi, par le biais d'une convention entre la Ville et le Comité de jumelage, il sera possible de financer le voyage. Mme Régine BRICHET (Vice-présidente du Département en charge de la réussite éducative et sportive) est informée de cette intention qu'elle a également validée.

Mme Muriel NOIROT précise que la prochaine réunion du conseil d'administration du Comité de jumelage est prévue la semaine prochaine.

M. Étienne GLÉMOT le confirme et informe qu'il a demandé à M. Jean-Claude BELLIER, le président du Comité de jumelage, d'ajouter ce point à l'ordre du jour du conseil d'administration.

- 25-08 : Rencontre des riverains du Quai d'Anjou qui ont subi l'effondrement d'un mur dans leur jardin. La commune est indirectement concernée : la réparation nécessite de mettre en place une très grande grue sur le quai, or le poids de cette grue impose d'une part, que soit déviés tous les réseaux situés sous le quai (car ils seraient potentiellement écrasés) et d'autre part, que la circulation soit interdite sur le quai dans les deux sens pendant 6 mois. M. Étienne GLÉMOT a déclaré que ce n'était pas possible. La mairie a donc organisé une médiation avec les riverains et un propriétaire voisin, qui au départ n'est pas du tout concerné par l'incident. Ce dernier a donné son accord pour que les techniciens et le matériel pour la réparation passent par sa propriété. Toutefois, pour ce faire, les locataires qui habitent sa maison doivent être relogés. Mme Marie-Claude HAMARD va travailler sur ce dossier pour déplacer les locataires. Une fois que tout aura été accordé politiquement, il faudra envoyer le dossier à l'assurance qui validera. Au final, il faudra tout de même sans doute mettre le quai en sens unique pendant le temps des travaux, soit au moins 6 mois.

M. Richard GUILLEMIN glisse que cela constituera un test pour le futur aménagement du quai.

M. Étienne GLÉMOT le confirme et indique que cela permettra peut-être d'avancer la date de mise en sens unique du quai, évoquée depuis 2013. C'est un sujet extrêmement important pour les commerçants. Un travail sera à réaliser au préalable avec eux. Il convient de le faire rapidement car le restant du mur est prêt de l'écrouler, les travaux doivent donc débiter au plus tôt car le mur pourrait ne pas résister à l'hiver.

- 26-08 : Visite de Mme Florence DABIN, Présidente d'ALTER et du Conseil Départemental 49, et de M. Michel BALLARINI, directeur d'ALTER. Pour rappel, ALTER propose des solutions clé en main en matière d'urbanisme, avec la réserve foncière, le juridique, les panneaux photovoltaïques (ex : parking de l'école Edmond Girard). ALTER va faire évoluer ses règles et l'objet de cette rencontre était de permettre à la commune représentée par M. Arnaud GUEUDET, Mme Marie-Claude HAMARD, M. Nooruddine MUHAMMAD et M. Étienne GLÉMOT, de faire un retour sur la vision et la perception de la chose. Vraisemblablement, la durée maximale de la réserve foncière passerait de 10 à 15 ans, 10 ans étant trop juste actuellement avec le temps de montage des projets. Un avis favorable a été rendu.
- 27-08 : Réunion sur le projet Iliade - accueil MNA (mineurs non accompagnés) du Conseil Départemental 49 sur plusieurs sites. Cette rencontre avec l'Iliade Habitat Jeunes et Meldomys, fait suite au lancement par le Département, début juin, d'un appel à candidatures pour recevoir des mineurs non accompagnés (M.N.A.) sur l'intégralité des E.P.C.I. (établissements publics de coopération intercommunale) de Maine et Loire. Des solutions sont possibles avec l'Iliade, organisme compétent, qui gère 45 habitats jeunes sur Château-Gontier (53), Pouancé, Senonnes. Les chefs d'entreprise sont très friands de ces sujets-là : à Château-Gontier par exemple, tous les jeunes sont en apprentissage et au travail (dans les boulangeries, dans les cuisines, dans les entreprises comme caristes...) sur des postes où il est difficile de recruter. Les chefs d'entreprises du Lion d'Angers sont donc intéressés, cependant il est nécessaire de travailler sur la manière de faire. Sont concernées les communes de Châteauneuf-sur-Sarthe, Le Lion d'Angers et Segré-en-Anjou-Bleu.
- 29-08 : Rencontre de Meldomys et de la Gendarmerie sur projet de transfert de la gendarmerie. Les gendarmes et Meldomys ont fait le tour du terrain il y a 8 jours et sont revenus vendredi en

présence de la Colonelle. Cette dernière a fait part de l'intérêt que portait la Gendarmerie à ce dossier, sa hiérarchie ayant donné son feu vert. M. Étienne GLÉMOT lui a signifié qu'il souhaitait que le dossier soit déposé au plus tôt sur le bureau du ministre. Meldomys a, par ailleurs, déclaré que c'était un très bon dossier. Enfin, le bureau municipal travaille sur les quelques arbitrages à réaliser dans ce dossier au niveau financier.

En ayant terminé, M. Étienne GLÉMOT cède la main à M. Nooruddine MUHAMMAD pour la lecture de son agenda.

M. Nooruddine MUHAMMAD complète l'agenda de M. le Maire en annonçant le lancement de la mutuelle communale, qui a fait l'objet d'une conférence de presse à la suite de la délibération de lancement par le C.C.A.S. (Centre communal d'action sociale).

➤ **Agenda de M MUHAMMAD – Conseiller départemental de Maine & Loire**

M. Nooruddine MUHAMMAD salue les élus présents. Il espère que leur rentrée s'est bien déroulée. Puis, il donne lecture de son agenda :

Les mois de juillet et août ont essentiellement été consacrés, comme habituellement, aux pompiers et à ses autres fonctions au sein du Département, notamment l'insertion. Il informe que le nombre des bénéficiaires du R.S.A. (Revenu de solidarité active) est en baisse. Cependant, certains secteurs peinent encore à embaucher, comme l'agriculture pour qui c'est compliqué.

- Tour de France féminin : Belle fête du sport. Sur Angers et sur tous les territoires traversés, les habitants se sont vraiment intéressés à cet événement qui va prendre de l'ampleur.

- 26/08 : signature d'une convention employeur avec la Communauté de communes de Loire Layon Aubance à Saint Georges-sur-Loire, pour permettre aux employeurs de laisser partir leurs salariés lorsqu'en tant que pompiers ils reçoivent des alertes.

M. Étienne GLÉMOT indique que la C.C.V.H.A. (Communauté de communes des Vallées du Haut Anjou) a signé cette convention en 2021.

- 26/08 : Commission de sécurité du Collège du Val d'Oudon. Le collège est en très bon état. Le système d'alerte a été changé récemment. Le potentiel maximum est de 870 élèves.

- 29/08 : Inauguration du bâtiment de l'Octroi à Chambellay. Le bâtiment, situé au pied du pont de l'Octroi, doit son nom au fait qu'il était auparavant un péage. À cette occasion, M. Nooruddine MUHAMMAD a annoncé, concernant le chemin de halage sur la Mayenne, qu'il sera désormais possible d'aller du Lion d'Angers à Chambellay, ou à La Jaille-Yvon ou à Château-Gontier, sans sortir de la voie cyclable, puisque le Préfet a autorisé les travaux qui devraient être réalisés entre septembre 2025 et mars 2026. Il remercie ainsi le président de la C.C.V.H.A. et toutes ses équipes, de même qu'Anjou Tourisme, car il existe des zones humides sur ce secteur. Qui dit zones humides, dit vie animale et vie végétale, or afin de protéger ces vies, quand on détruit on doit compenser. Cette compensation a dû être trouvée dans les communes alentours, car il n'y avait pas ce qu'il suffisait de surface sur place. Merci donc aux communes de Grez-Neuville et de Montreuil-sur-Maine. Cependant pour pouvoir faire cette opération, il est nécessaire de modifier le P.L.U.I. (plan local d'urbanisme intercommunal). Or, le P.L.U.I. n'interviendra qu'en 2028, c'est pourquoi la Préfecture bloquait le dossier jusqu'à présent. Le Préfet ayant désormais donné son autorisation à condition qu'il y ait une compensation immédiate sur 500 mètres carrés ; la compensation complémentaire sera faite en 2028 quand le P.L.U.I. le permettra. M. Nooruddine MUHAMMAD remercie la compréhension de l'État pour ce dossier. Ainsi, dès le printemps prochain, il sera possible de circuler à vélo sur cette portion.

Il rappelle, par ailleurs, qu'un cycliste qui passe sur La Vélo Francette laisse 84 euros par jour sur notre territoire. Plus que jamais, le tourisme, c'est de l'économie.

- Installation de la nouvelle Capitaine des pompiers de Baugé dans un centre mixte. Un centre mixte est composé à la fois de pompiers volontaires et de pompiers professionnels. Ce modèle de centre va de plus en plus se développer en raison du manque de pompiers volontaires aujourd'hui. À Baugé,

6 pompiers professionnels assurent ainsi la journée, puis les pompiers volontaires prennent le relais le soir. Le Sous-Préfet de Saumur, qui était présent, a rappelé que le secteur de Baugé a été impacté par les feux cet été. Le Maine et Loire est devenu un département à feu comme le disent les pompiers, même si notre territoire est un peu moins impacté car moins boisé. Il y a tout de même eu des feux de chaume cet été.

M. Étienne GLÉMOT indique que le site du parc de l'Isle Briand est extrêmement sensible et qu'il est donc fermé très rapidement par arrêté du Préfet en cas de fortes chaleurs. Il a ainsi été fermé à plusieurs reprises cet été.

D'autre part, il informe que la presse locale a relayé l'évolution de l'activité du camping, qui a augmenté de 30% entre 2024 et 2025, à date.

COMMISSION ÉDUCATION – ENFANCE-JEUNESSE - SPORTS

Mme Isabelle CHARRAUD est absente.

M. Étienne GLÉMOT lui souhaite de passer de bonnes vacances.

La commission ne s'est pas réunie durant l'été.

COMMISSION URBANISME – ÉCONOMIE

➤ Orientations retenues

Rapporteur : M. Arnaud GUEUDET

M. Arnaud GUEUDET annonce qu'il n'y pas eu de commission cet été, toutefois plusieurs délibérations sont à prendre ce soir.

La première délibération concerne le Lotissement de la Croix de Labé : le permis d'aménager accordé permet de pouvoir consulter les entreprises, dans le but de pouvoir commercialiser le lotissement dès cet automne.

● 2025-09-01 / Lotissement de la Croix de l'Abbé – lancement des marchés de travaux

Par délibération 2025-06-11 du 2 juin 2025, la commune a autorisé le dépôt d'un Permis d'Aménager pour la viabilisation de 6 lots au sein du lotissement de la Croix de l'Abbé, situé rue de la Croix Ruau, ainsi que le lancement des études auprès du SIEML pour la viabilisation du lotissement en termes de réseaux électriques et télécoms.

Le projet a ainsi été déposé en juin, instruit, et autorisé par arrêté du 24 juillet 2025.

Il est ainsi désormais envisagé de procéder à la consultation des entreprises pour la réalisation des travaux des réseaux d'assainissement, ainsi que les aménagements de surfaces. Ces travaux, dont le descriptif est en annexe, sont estimés à un montant de 114 451 € HT.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- **D'autoriser** le lancement des appels d'offre pour le marché de travaux de viabilisation pour le lotissement de la Croix de l'Abbé et des aménagements de surface dans le cadre d'une procédure adaptée,
- **D'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à engager les marchés de travaux par suite de la consultation,
- **D'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à valider et engager les éventuels avenants qui pourraient être nécessaires dans le cadre de ce marché,
- **D'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

M. Arnaud GUEUDET poursuit avec la délibération suivante, qui consiste en un correctif sémantique nécessaire faisant suite au retour du notaire au sujet de la voie communale du Noyau.

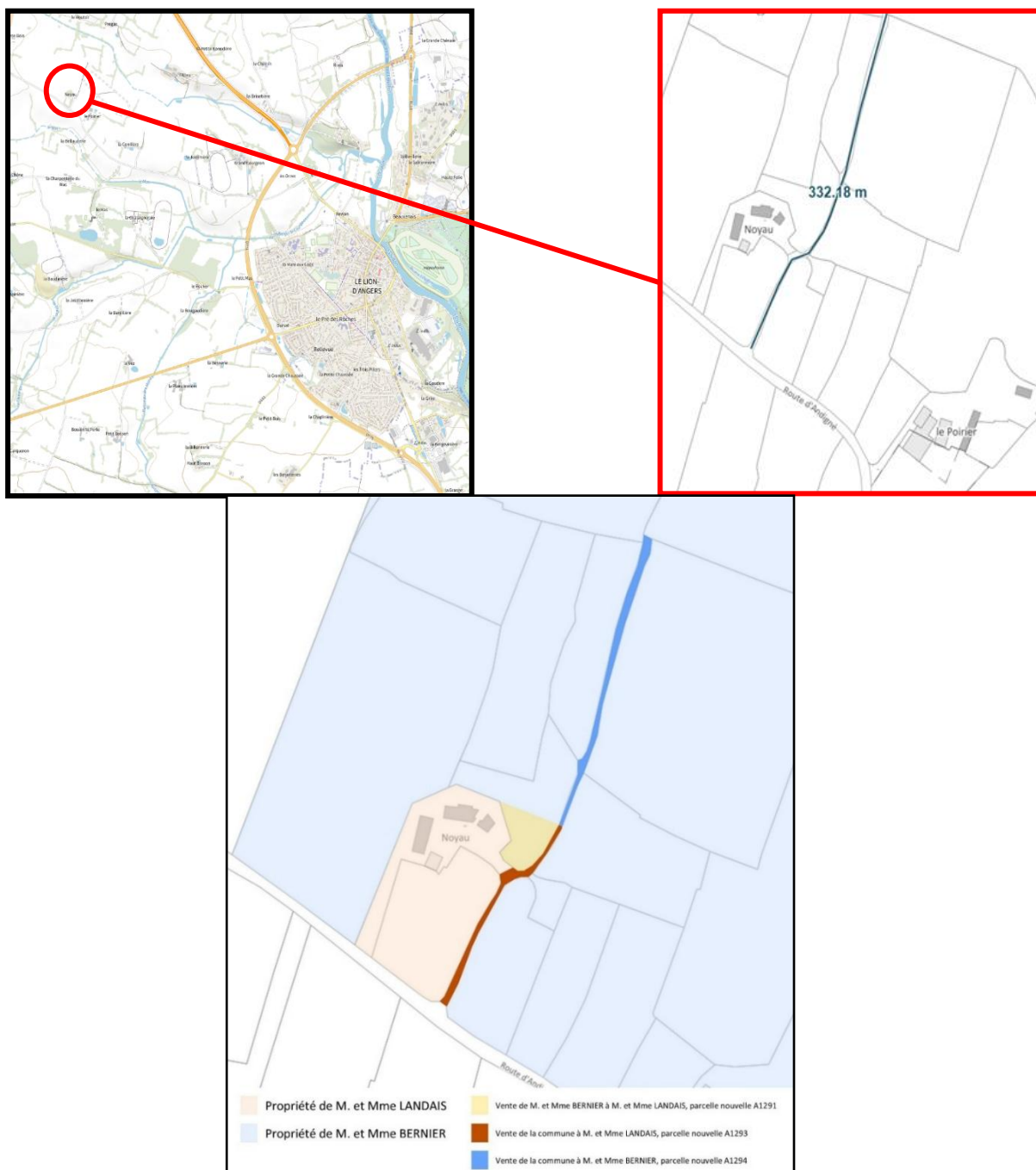
• 2025-09-02 / Voie communale du Noyau – déclassement et vente

Le Conseil Municipal a pris, par délibération n°2025-04-09 du 7 avril 2025, la décision de déclasser et de vendre la voie communale V17 dite du Noyau. Par un abus de langage, cette délibération s'intitulait « Chemin rural du Noyau – déclassement et vente ».

Or, la procédure de cession des chemins ruraux et celles des voies communales n'est pas identique. En cas de vente d'un chemin rural, une enquête publique est obligatoire. Cette enquête ne l'est pas pour la vente d'une voirie communale, lorsque la vente n'affecte pas les fonctions de desserte des riverains. Cela est bien le cas ici, puisqu'une seule habitation est concernée par la desserte et que la partie de la voie qui y mène est acquise par ses propriétaires.

Il convient donc de reprendre une délibération pour cette transaction, avec la bonne terminologie, afin que le notaire accepte de procéder à la vente.

Pour rappel, la commune compte dans son domaine public une voie communale situé au lieu-dit Noyau :



Cette voie, d'une longueur d'environ 330 m et d'une superficie de 1 333 m², n'a pas d'usage de desserte autre qu'aux riverains du lieu, M. et Mme LANDAIS et M. et Mme BERNIER, qui l'entretiennent par ailleurs. Dans le cadre d'une opération immobilière des parcelles en arrière, ces 2 propriétaires des parcelles entourant la voie communale ont proposé à la commune de venir l'acquérir.

Sa valeur vénale a été estimée à 0,20 €/m² par la Direction de l'Immobilier de l'État en 2023, et il est proposé d'aboutir à une cession à 2 parties différentes suivant le partage décrit dans le schéma ci-dessus.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- **D'annuler** la délibération n°2025-04-09 du 7 avril 2025,
- **De déclasser** du domaine public la voie communale V17 du Noyau,
- **D'autoriser** la vente de ce chemin au prix de 0,20 €/m², selon la division décrite, soit :
 - 486 m² repris dans la parcelle A1293 à M. et Mme LANDAIS pour un montant de 97,20 €
 - 847 m² repris dans la parcelle A1294 à M. et Mme BERNIER pour un montant de 169,40 €
- **De dire** que les frais de division et de bornage sont à la charge des acquéreurs,
- **D'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Prochaine réunion le 09 septembre 2025 à 18 h 30.

COMMISSION COMMUNICATION - CULTURE - CITOYENNETÉ - ANIMATION

➤ Orientations retenues

Rapporteur : Mme Muriel NOIROT

Mme Muriel NOIROT indique que la commission ne s'est pas réunie cet été ; la prochaine rencontre est programmée le 23 septembre.

Toutefois, elle tient à rappeler deux dates :

- Forum des associations :
Aura lieu samedi matin, 38 associations seront présentes.
- 40 ans du 2^{ème} régiment de matériel de Bruz :
Prévu le 20 septembre, mais M. le Maire, M. le 1^{er} adjoint et Mme Muriel NOIROT ne sont pas disponibles. Recherche d'un élu qui pourrait représenter la mairie dans le cadre du partenariat avec ce régiment.

M. Étienne GLÉMOT informe que le 20 septembre se tiendra le séminaire de la C.C.V.H.A. sur le thème de l'impact de l'I.A. (intelligence artificielle) dans les fonctions d'élu, à laquelle il participera avec M. Nooruddine MUHAMMAD. Par conséquent, si certains peuvent aller à Bruz pour représenter le conseil, l'appel est lancé.

À propos de l'I.A., il cite un article paru récemment dans le Ouest France. Le gouvernement Belge a rencontré un problème lors du concours d'accès à l'école de médecine : exceptionnellement les candidats ont eu le droit d'utiliser leur ordinateur, or ils se sont servis de l'I.A. pour obtenir les bonnes réponses, d'où des résultats très élevés avec 80% de réussite. Pour savoir qui a vraiment réussi l'examen, le gouvernement Belge va essayer de rechercher qui a eu recours à l'I.A. pendant l'épreuve !

COMMISSION PATRIMOINE – SÉCURITÉ – CIMETIÈRE – MARCHÉ

➤ Orientations retenues

Rapporteur : M. Jérôme DELOIRE

M. Jérôme DELOIRE indique lui aussi que la commission ne s'est pas réunie cet été, la prochaine rencontre étant fixée au 15 septembre à 18h30.

M. Étienne GLÉMOT annonce une nouvelle en matière de patrimoine : le bureau municipal avait validé les travaux d'Ellipse habitat il y a plusieurs mois pour l'extension des services techniques, mais le dossier avait été mis en attente car l'entreprise avait perdu son architecte. Il a mis l'entreprise en relation avec l'architecte M. Jean-François THELLIER. Ces derniers se sont accordés dans les mêmes conditions, ce qui a permis à M. Étienne GLÉMOT de signer le lancement du projet qui avait été inscrit au budget. Ellipse habitat et l'architecte vont désormais pouvoir préparer les documents de consultation.

M. Étienne GLÉMOT demande à M. Jérôme DELOIRE si tout s'est bien passé en termes de sécurité cet été ?

M. Jérôme DELOIRE répond que les pots de peinture n'ont pas été retrouvés...

M. Étienne GLÉMOT explique que chaque fois que la devanture du Café des sports est dégradée, il fait un arrêté de mise en demeure au propriétaire de la remise en état sous 3 jours, 5 jours la dernière fois en raison de la période des congés. Puisque cela n'avait pas été fait dans les 5 jours impartis, il a adressé un courrier supplémentaire au propriétaire, lui laissant jusqu'au lundi midi pour envoyer un devis signé, ce qui a été fait. Le lendemain, la façade a bien été repeinte, mais pas les volets, ce qui fait que quand le café est fermé, les dégradations sont encore visibles. Cela devrait être résolu cette semaine.

M. Bernard GABORIAUD précise que le propriétaire cherche un produit efficace pour nettoyer les volets en PVC, car les premiers produits utilisés étalaient la peinture.

M. Étienne GLÉMOT pense que cela va être compliqué, car même s'il existe des peintures spécifiques, cela risque de gripper l'enroulement des volets. Le plus simple serait de les changer. Il indique qu'il n'a pas refait de référé pour les volets.

Il ajoute qu'il est satisfait de la prise de position politique de L.F.I. (La France Insoumise) qu'il avait sollicitée il y a plusieurs mois, par rapport à ces entorses à la loi. L.F.I. exprime clairement que ce n'est pas acceptable dans un communiqué de presse paru la semaine dernière. Il espère que cela va calmer les choses. Urbi et orbi la loi doit être respectée.

Puis, M. Étienne GLÉMOT signale qu'un camion a vidé des gravas sur le terrain de pique-nique d'Andigné. Il sera difficile de trouver le responsable de ce dépôt sauvage. Les services municipaux ont procédé à l'enlèvement.

COMMISSION FINANCES – PERSONNEL – ADMINISTRATION

➤ Orientations retenues

Rapporteur : M. Nooruddine MUHAMMAD

M. Nooruddine MUHAMMAD présente ce soir trois délibérations ayant trait aux finances.

La première concerne un avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs avec Récréa'Lion, résultant d'une discussion avec les dirigeants de Récréa'Lion pour palier à l'augmentation des charges de l'association.

M. Étienne GLEMOT explique que la mairie a confié à Récréa'Lion la gestion des activités périscolaires de la commune, ainsi que la mise en œuvre de la ludothèque. La commune tient beaucoup à cette association de parents. Si la mairie devait avoir cette mission en régie, elle devrait prendre en charge 100% des frais supplémentaires. Il vous est donc proposé de voter cette délibération pour assumer cette hausse des charges.

● 2025-09-03 / Récréa'Lion – avenant n°4 à la Convention Pluriannuelle d'Objectifs

La commune a signé avec l'association Récréa'Lion une Convention Pluriannuelle d'Objectifs (CPO) pour la période 2022 à 2025, lui confiant notamment la gestion des activités périscolaires de la commune et la mise en œuvre d'une ludothèque. Une subvention annuelle lui est allouée pour mettre en œuvre ces objectifs,

dont les montants ont été définis par l'avenant n°3 à la CPO du 25 novembre 2024, qui actait la prolongation d'une année de la CPO et prenait en compte le soutien de la CAF au travers du Contrat Territorial Global.

La commune a alors validé un soutien de 52 192 € à l'association pour la mise en œuvre des accueils périscolaires.

L'association a alerté la commune en juin sur le prévisionnel 2025 après plusieurs mois d'exercice qui est légèrement en deçà des recettes attendues, et surtout dont les charges ont augmenté, notamment par des modifications de la convention d'animation (convention ECLAT) qui régit ses emplois, ce qui a augmenté les coûts des ressources humaines : augmentation de la base minimale de rémunération des Contrats d'Engagement Éducatif, revalorisation globale des grilles de la convention, obligation de rémunération de temps de préparation, y compris pour les temps périscolaires...

Ainsi, le prévisionnel montre un déficit à venir sur l'année 2025, et demande une revalorisation de la participation communale à l'exercice de ses objectifs sur la partie des activités périscolaires, à hauteur de 57 728 € au lieu des 52 192 € prévues, soit une augmentation de 5 536 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- **D'approuver** l'avenant n°4 à la Convention Pluriannuelle d'Objectifs avec l'association Récréa'Lion,
- **D'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document utile à la présente délibération et à prendre toutes les mesures nécessaires à sa mise en œuvre.

M. Nooruddine MUHAMMAD poursuit avec une délibération traitant de la mise en place d'une stratégie legs, donations et assurances-vie.

M. Étienne GLÉMOT souligne que c'est un sujet intéressant. Il indique d'ailleurs qu'il a participé au Forum des territoires à Saumur, où il a reçu un très bon accueil de la part de M. Jacky GOULET, le Maire de Saumur. Lors de ce forum, le sujet de la stratégie legs, donations et assurances-vie a été introduit par l'A.M.F. (Association des maires de France). Une communication départementale va être mise en place. Il a évoqué lors du forum, le cas du legs OLIEU où la commune va toucher 310 000 € (résultant de la vente), ce qui n'est pas rien. Une stratégie nationale, puis départementale, est mise en place, et l'idée est de monter dans le wagon de la communication, avec une petite formation à la clé.

M. Nooruddine MUHAMMAD explique que les dotations de l'État vont baisser, or les collectivités locales ont des besoins croissants. Il faut donc trouver des solutions, donc des dons privés, pour accroître les ressources de la commune. Il est important d'informer les personnes qu'elles peuvent faire des dons aux communes (sommes ou biens immobiliers) : legs, donations et assurances vie. Certains des dons peuvent être soumis à certaines conditions (comme « ne pas vendre avant 99 ans ») d'où la charte éthique.

Mme Marie-Claude HAMARD témoigne d'un legs reçu par le C.C.A.S. dont l'engagement était de fleurir la tombe chaque année à la Toussaint.

● **2025-09-04 / Mise en place d'une stratégie legs, donations et assurances-vie**

Le contexte national est marqué par la baisse continue des dotations de l'État et l'incertitude quant à leur évolution future, alors que les collectivités locales doivent faire face à une augmentation constante de leurs charges et de leurs responsabilités : entretien et mise aux normes du patrimoine, services à la population, transition écologique, sécurité, accessibilité, ou encore développement culturel et éducatif. Cette pression budgétaire, désormais structurelle, impose aux communes de repenser leurs leviers de financement. C'est pour cela qu'il est envisagé, de manière à la fois innovante, rigoureuse et respectueuse de l'intérêt général, d'identifier et mobiliser de nouvelles sources de recettes, lorsque celles-ci sont pertinentes et porteuses de

sens. Le développement des ressources issues de fonds privés constitue ainsi aujourd'hui une piste sérieuse et responsable pour compléter nos moyens d'action, sans alourdir la fiscalité locale.

Dans ce cadre, l'Association des maires et Présidents d'EPCI du Maine-et-Loire (AMF49) a confié à la société COM&SENS TERRITOIRES une prestation appelée LEGS&MOI portant sur le développement des libéralités (legs, donations, assurances-vie) pour les communes de Maine-et-Loire adhérentes de l'AMF49. Cette prestation inclue plusieurs services par COM&SENS TERRITOIRES :

- Une communication spécifique ciblée pour chaque commune,
- Un accompagnement dans les relations donateurs et testateurs caractérisées par des conseils et un accompagnement technique et humain sur mesure,
- Une aide à la gestion administrative et juridique des dossiers,
- De la formation et un accompagnement des communes leur permettant de devenir autonome sur le sujet à l'expiration d'un délai de trois ans.

La prestation proposée est assortie d'une charte éthique permettant d'apporter les garanties attendues sur ce sujet, et est portée financièrement par l'AMF49.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- **D'approuver** le principe visant à solliciter des fonds privés pour accroître les ressources de la commune,
- **D'approuver** l'offre de COM&SENS TERRITOIRES proposée par l'AMF49 aux communes adhérentes et figurant en annexe de la présente délibération, celle-ci permettant de mener à bien une stratégie legs, donations et assurances-vie pour accroître les ressources de la commune et sa capacité d'investissements afin de favoriser le développement et l'attractivité de son territoire,
- **D'approuver** la charte éthique assortie à l'offre susvisée,
- **D'autoriser** le Maire à prendre toutes mesures permettant de concourir à la mise en place de la stratégie legs, donations et assurances-vie figurant à l'annexe 1 de la présente délibération et désigne Mme Marie-Claude HAMARD, référente en charge de la mise en place de la stratégie libéralités de la commune,
- **D'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document utile à l'application de la présente délibération.

M. Nooruddine MUHAMMAD enchaîne avec une délibération qui permettrait de solliciter une aide pour le dispositif « Maires bâtisseurs » dans le cadre du fonds vert. Le fonds vert étant le fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, qui vise à soutenir la production de logements avec une aide pour financer les équipements publics. Notre commune disposerait des conditions pour bénéficier de ce dispositif.

● **2025-09-05 / Sollicitation aide dispositif « Maires Bâtisseurs »**

Une nouvelle aide financière a été introduite par la loi de finances 2025 dans le cadre du fonds vert, visant à soutenir la production de logements sur le territoire, au travers d'une aide pour financer les équipements publics rendus nécessaires.

Sont éligibles à ce dispositif toute opération créant au minimum 2 logements, et faisant l'objet d'une autorisation d'urbanisme délivrée entre le 1^{er} avril 2025 et le 31 mars 2026, avec une mise en chantier préalable au 30 juin 2027.

Ce dispositif se traduit dans le Maine et Loire par une aide socle de la Préfecture de 2000 € par logement social créé, auquel un bonus de 1000 € s'ajoute pour ceux inscrits dans une opération faisant preuve d'exemplarité énergétique ou environnemental.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- **D'autoriser** le dépôt de demande d'aide au titre du dispositif « Maires Bâtisseurs » des projets qui sont éligibles à ce dispositif,
- **D'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document utile à la présente délibération et à prendre toutes les mesures nécessaires à sa mise en œuvre.

COMMISSION CCAS ACTION SOCIALE – LOGEMENT – SANTÉ

Mme Marie-Claude HAMARD déclare que la commission s'est réunie le 27 août dernier. Elle laisse la main à Mme Amélie PAQUEREAU pour le compte rendu de la rencontre.

➤ **Orientations retenues**

Rapporteur : Mme Amélie PAQUEREAU

- Dossiers sociaux :
 - 2 dossiers de demande d'aide financière pour un montant total de 450 €,
 - 4 dossiers d'aide aux vacances pour un montant total de 355 €.
- Mutuelle communale :
 Une réflexion a été menée par un groupe de travail du CCAS pour la mise en place d'une mutuelle communale. Son intérêt est de proposer aux habitants une mutuelle à moindre coût.
 AXA et GROUPAMA ont été sélectionnées. Une délibération concernant cette mise en place a été prise à l'unanimité et la convention de partenariat a été signée le 28 août dernier.
- Semaine bleue :
 Elle aura lieu du 06 au 12 octobre 2025, sur le thème : « Vieillir une force à partager ».
 Quelques pistes : partage de savoir entre générations, atelier chant, atelier découverte crochet/tricot, jeux de société à la ludothèque, animation avec Un jour part'âgé, activités avec Récréa'Lion.
- Banque alimentaire :
 Le premier atelier cuisine est prévu le 09 septembre : 4 bénéficiaires sont inscrits. Une dizaine de personnes sont intéressées pour ateliers suivants. Ces ateliers ont pour but de savoir-faire avec peu, d'utiliser les produits frais à moindre coût, transmettre son savoir. Le repas est ensuite partagé avec les bénéficiaires et les bénévoles.
- Visites estivales :
 70 personnes ont visitées cet été.

Prochaine réunion le 01 octobre 2025 à 18h30.

Mme Amélie PAQUEREAU indique ensuite qu'une commission logement a eu lieu à l'issue de la commission C.C.A.S. :

- Commission logement :
 Propositions d'attribution pour un type 3.

Mme Marie-Claude HAMARD ajoute un petit mot sur la mutuelle communale. Elle s'adresse à tous les habitants qui ne sont pas couverts dans le cadre réglementaire par les entreprises. Il n'y a pas de questionnaire de santé, ni de conditions de ressources. Les personnes intéressées peuvent aller directement se renseigner à Groupama. Axa assurance organisera des permanences et la personne référente pourra se déplacer à domicile. Enfin, il n'y a pas d'engagement financier de Ville.

M. Étienne GLÉMOT fait un commentaire relatif à la commission logement : il existe très peu de rotation dans le parc social cette année. Le sujet est congestionné, ce qui veut dire que les personnes qui ont besoin de logement se trouvent à la porte. Il est problématique de ne pas pouvoir loger les salariés.

Mme Marie-Claude HAMARD a échangé avec Meldomys et le bailleur a confirmé que sur ce point au Lion d'Angers, ça ne bougeait pas. Elle ajoute que depuis le début de l'année 2025, pas plus de 10 logements ont pu être attribués.

M. Étienne GLÉMOT confirme que d'habitude la rotation annuelle se situe entre 10 et 15% du parc des 400 logements, mais cette année, nous sommes bien loin des 50 logements attribués. Il faut donc trouver des solutions pour pouvoir loger les gens.

Mme Marie-Claude HAMARD indique que, par ailleurs, cela impacte directement les entreprises.

M. Étienne GLÉMOT reçoit effectivement des appels des chefs d'entreprise lui demandant pourquoi il n'est pas possible de proposer des logements aux salariés ? C'est un sujet compliqué.

COMMISSION VOIRIE DE BOURG – DÉCHETS – ESPACES VERTS

➤ Orientations retenues

Rapporteur : M. David GEORGET

M. David GEORGET annonce qu'il n'y a pas eu de commission cet été.

Toutefois, la grande nouvelle de l'été est l'arrivée de M. Aurélien AMIEL, responsable des Espaces verts. La prochaine réunion permettra de le présenter aux membres de la commission. Elle sera centrée sur le sujet des espaces verts, avec notamment la question de la taille qui génère un temps agent très important sur la commune d'après ses premiers constats et comme évoqué précédemment. M. Aurélien AMIEL fera des propositions pour essayer de réduire ce besoin de taille, en présentant par exemple des espaces verts de qualité mais où seraient plantés davantage d'arbres.

M. Étienne GLÉMOT note l'impact de son arrivée aux Services techniques : rangement, ordre et discipline. Une place pour chaque chose et chaque chose à sa place.

M. David GEORGET confirme qu'effectivement, il y a du changement. La commission aura l'occasion de travailler dans le concret, puisqu'il y a de nombreux sujets à regarder pour améliorer et faciliter l'entretien des espaces verts.

M. David GEORGET soumet ensuite aux élus une délibération dont le sujet avait déjà été abordé, concernant l'appel à projet de la C.C.V.H.A. pour les abris vélos, au niveau du point routier de la route de Grez-Neuville (l'abri actuel est modeste et très utilisé) et au niveau de la gare routière de la rue du Courgeon.

La C.C.V.H.A. ne peut solliciter la subvention du Fonds vert sans l'accord de la commune, d'où cette délibération.

M. Étienne GLÉMOT témoigne qu'il est en effet toujours appréciable de mettre son vélo à l'abri lorsqu'il pleut, lui-même se déplaçant très souvent à vélo.

M. David GEORGET confirme que cela correspond à un besoin car les abris existants sont bien utilisés.

● 2025-09-06 / CCVHA – Protocole d'accord pour le déploiement de stationnements vélos sécurisés

La Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou (CCVHA) est compétente en matière de mobilité, et notamment pour l'accompagnement des déplacements actifs (marche et vélo). Une des actions engagées de cette politique concerne la mise en œuvre du schéma des liaisons cyclables inter-bourgs. Dans les territoires ruraux, la réalisation d'aménagements cyclable sécurisés est le premier levier pour encourager la pratique du vélo.

Un autre levier concerne la sécurisation du stationnement des vélos à destination. En effet, la peur du vol reste aujourd'hui un des freins à l'utilisation du vélo. De fait, l'installation de stationnements sécurisés est un enjeu essentiel pour rassurer les personnes qui souhaitent se déplacer à vélo au quotidien. Dans le cas de déplacements réguliers (domicile-travail, domicile-étude), les vélos sont bien souvent de meilleures

qualités et les durées de stationnement plutôt longues, ce qui entraîne une plus grande vulnérabilité face au risque de vol.

Dès lors, il est proposé de définir un protocole d'accord entre l'EPCI et les communes volontaires sur les modalités de financement et de mise en œuvre pour le déploiement de stationnements vélos sécurisés à l'échelle intercommunale. Ce protocole s'appliquera dans le cadre d'un groupement d'achats organisé par l'EPCI et porté par les communes volontaires selon les termes suivants :

- Les communes volontaires en tant qu'ordonnatrices du groupement d'achats prendront en charge l'intégralité des dépenses d'investissement liées à la fourniture, au montage ainsi qu'à la pose des abris vélos qui les concernent. L'EPCI en tant qu'autorité organisatrice des mobilités versera un fond de concours à hauteur de 49 % du reste à charge des coûts d'investissement pour chaque commune commanditaires (après déduction des subventions extérieures perçues par les communes) ;
- L'EPCI procédera à la demande de subvention au titre du « Fond vert » de l'État et pour le compte des communes bénéficiaires. Le taux de financement estimatif de l'État est de 50 % des dépenses hors taxes, sans limites de plafond. Après réception des travaux d'installation des abris vélo, l'EPCI sollicitera le solde de la subvention auprès de l'État, subvention qu'elle reversera intégralement aux communes bénéficiaires. Ce mécanisme de reversement entre l'EPCI et les communes bénéficiaires sera conclu au travers d'une convention ;
- En tant que maîtres d'ouvrage du groupement d'achats, les communes conserveront donc la pleine propriété des abris vélo installés ainsi que la charge de leurs entretiens ;

Le projet concerne le déploiement de 10 abris vélo équivalent à 60 places de stationnement vélo réparties sur 6 communes volontaires du territoire (Grez-Neuville, Le Lion d'Angers, Thorigné d'Anjou, Val d'Erdre-Auxence, Bécon-les-Granits et Saint-Augustin-des-Bois). Ces abris vélo seront déployés sur des arrêts de transports inter-urbains et de transports scolaires Aléop, ainsi que sur des aires de covoiturage départementales ou de proximité. Les mobiliers prévus dans le cadre du groupement d'achats correspondent à des abris vélo fermés avec barre de fixation ou des abris vélo ouverts avec supports d'attache.

Le montant global estimatif du projet est le suivant :

ESTIMATION FINANCIERE				
Stationnements sécurisés pour les vélos				
Dépenses	Montants estimatifs (€ HT)	Recettes	Montants estimatifs	Taux de financement
Fourniture et montage	58 132 €	Subvention ETAT "Fond Vert" (50% des dépenses € HT, sans plafond)	37 786 €	50,0%
Pose*	17 440 €	Fonds de concours de la CCVHA (49% des dépenses € HT après déduction des financements extérieurs)	18 515 €	24,5%
		Reste à financer pour les communes après déduction de la participation de l'EPCI	19 271 €	25,5%
TOTAL € HT	75 572 €	TOTAL	75 572 €	100,0%

* Coût estimatif de la pose correspondant à 30% du montant des fournitures, soit $58132 \times 0,3 = 17\,440$ € HT

Pour la commune, il concerne l'acquisition de 2 abris ouverts avec supports d'attache, qui seraient positionnés au niveau de la gare routière de la route de Grez-Neuville et rue du Courgeon.

ESTIMATION FINANCIERE - LE LION D'ANGERS				
Stationnements sécurisés pour les vélos				
Dépenses	Montants estimatifs (€ HT)	Recettes	Montants estimatifs	Taux de financement
Fourniture et montage	9 438 €	Subvention ETAT "Fond Vert" (50% des dépenses € HT, sans plafond)	6 135 €	50,0%
Pose*	2 831 €	Fonds de concours de la CCVHA (49% des dépenses € HT après déduction des financements extérieurs)	3 006 €	24,5%
		Reste à financer pour les communes après déduction de la participation de l'EPCI	3 129 €	25,5%
TOTAL € HT	12 269 €	TOTAL	12 269 €	100,0%

* Coût estimatif de la pose correspondant à 30% du montant des fournitures, soit $9438 \times 0,3 = 2831$ € HT

Une fois les délibérations conjointes de la CCVHA et des 6 communes prises, la consultation des entreprises pourra être réalisée. À cette fin, il est proposé que la commune du Lion d'Angers soit coordonnatrice du

groupement et porte ainsi la consultation du marché public, entendu que les frais afférents seront pris en charge par la CCVHA.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- **D'approuver** le protocole d'accord entre l'EPCI et les communes volontaires sur les modalités de financement et de mise en œuvre pour le déploiement de stationnements vélos sécurisés,
- **D'autoriser** le versement de fonds de concours de l'EPCI aux communes volontaires pour une participation à hauteur de 49 % des dépenses (€ HT, après déduction des financements extérieurs) liées au déploiement de stationnements vélos sécurisés,
- **De valider** la demande de subvention auprès du « Fond vert » de l'État pour un montant de 37 786 € correspondant à 50 % des dépenses estimées (€ HT) liées au déploiement de stationnements vélos sécurisés,
- **De valider** la désignation de la commune du Lion d'Angers comme coordonnatrice du groupement de commandes,
- **D'autoriser** le Maire ou son représentant à signer tout document utile à l'application de la présente délibération.

Puis, M. David GEORGET diversifie ses délégations avec une délibération sur la chaufferie bois : en effet, une convention est à signer avec le SIEML (Syndicat intercommunal d'énergie de Maine-et-Loire) pour le transfert des compétences de la chaufferie bois de l'école Edmond Girard.

Il indique que la situation est spécifique au Lion d'Angers, car c'est la commune elle-même, et non le SIEML, qui a porté l'investissement, contrairement aux autres communes. La commune n'a donc pas de part fixe (investissement) à verser au SIEML, ni de participation proportionnelle à l'investissement.

Le S.I.E.M.L. a de plus décidé de demander une participation forfaitaire identique aux communes pour éviter les iniquités.

M. Étienne GLÉMOT indique qu'il a hâte d'être à la fin du mois d'avril pour vérifier si les travaux d'isolation réalisés il y a un an atteindront bien leur objectif d'économie d'énergie, ces travaux ayant tout de même coûté 3,5 millions d'euros. Un bilan des consommations sera donc effectué au mois d'avril.

M. David GEORGET précise que les retours de chaufferie du SIEML sont très bons en termes de gain de consommation d'énergie, mais aussi en termes d'émission de CO2.

M. Étienne GLÉMOT rappelle que le conseiller en économie partagée du SIEML avait recommandé, à l'époque, parmi les différentes options de chauffage, cette chaufferie bois. À la fin de la période de chauffe, il sera donc possible de voir l'impact réel de ce choix.

M. Jérôme DELOIRE complète ces propos en disant qu'il faudra comparer deux choses : d'une part la consommation de pellets, d'autre part, le coût, en raison l'augmentation du tarif de l'électricité.

M. Étienne GLÉMOT reprend qu'effectivement cette remarque est juste car il ne faut pas confondre les kilowatts et les euros, puisque les énergies peuvent varier.

• 2025-09-07 / Chaufferie bois – procès-verbal et convention de transfert au SIEML

Par délibération 2024-09-07 du 2 septembre 2024, la commune a approuvé le transfert de la compétence « production et distribution par réseaux techniques de chaleur renouvelable » au SIEML, identifiant l'énergie-bois comme source de chaleur dans ce transfert, et invitant le syndicat à gérer l'exploitation de la chaufferie bois du groupe scolaire Edmond Girard à partir du 1^{er} septembre 2025.

Le SIEML a de son côté modifié par délibération du 25 mars 2025 son règlement d'exercice de cette compétence (1), et accepté par délibération du 24 juin 2025 le transfert de cette compétence de la part de la commune (2).

(1) La modification du règlement d'exercice de cette compétence (cf. délibération en annexe) par le SIEML portait notamment son article 6.2.2 dédiée aux modalités de calcul de la participation des collectivités

concernées. Ainsi, le nouveau règlement instaure une part unitaire de participation à l'exercice de cette compétence, basé sur 2 composantes :

- Une première composante proportionnelle au coût de construction par le SIEML de l'ouvrage,
- Une seconde composante devant refléter la charge de suivi du fonctionnement de l'ouvrage, et basée sur 3 éléments :
 - Une somme forfaitaire, fixée en l'état à 200 €/an.
 - Une marge fixe sur la quantité annuelle de bois livré, fixée à 30€/tonnes de livraison,
 - Une marge fixe sur le nombre annuel de livraisons, fixée à 50€/livraison.

(2) Le SIEML ayant accepté le transfert de cette compétence, il est dès lors nécessaire de conclure une convention individuelle afin de définir avec précision les modalités d'exercice de la gestion de la chaufferie bois énergie à destination du Groupe scolaire Edmond Girard.

La convention, dont le projet est en annexe, stipule les conditions techniques, administratives et financières spécifiques à la réalisation du projet, ainsi que les obligations et responsabilités respectives des parties dans la réalisation et l'exploitation des installations.

Elle définit notamment la contribution financière de la collectivité à l'exercice de cette compétence suivant les éléments décrits ci-dessus, soit :

PART FIXE

Montant définitif de la part fixe

La collectivité ayant financé l'intégralité des travaux, la part fixe est égale à 0 € / an.

PART VARIABLE PRÉVISIONNELLE

Combustibles * : ☒ Bois. Quantité estimée : 40 T/an – 6 livraisons/an ☐ Géothermie. Quantité électricité estimée : xx kWh/an <i>* dont marge SIEML sur la fourniture du combustible.</i>	12 800 € / an
Entretien, maintenance, réparations	1 400 € / an
Divers	200 € / an

PART UNITAIRE PRÉVISIONNELLE

Participation proportionnelle à l'investissement	0 € / an
Participation forfaitaire	1 700 € / an

PARTICIPATION ANNUELLE PRÉVISIONNELLE

MONTANT TOTAL PRÉVISIONNEL Part fixe + part variable + part unitaire	16 100 € / an
--	----------------------

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- **D'approuver** le nouveau règlement d'exercice de la compétence « production et distribution par réseaux techniques de chaleur renouvelable » en date du 25 mars 2025 en annexe,
- **D'approuver** le projet de convention individuelle à conclure avec le SIEMML en annexe, ainsi que toutes les pièces s'y rapportant,
- **D'autoriser** le Maire ou son représentant à signer tout document utile à l'application de la présente délibération.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

* * * * *

Clôture de la séance à 21h31

Prochain Conseil Municipal : lundi 06 octobre 2025 à 20h30.

* * * * *

Le Maire,
Étienne GLÉMOT



[Handwritten signature of Étienne GLÉMOT]

Le secrétaire de séance,
Syvain PERRAULT

[Handwritten signature of Syvain PERRAULT]